



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 40104

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation préoccupante des agents contractuels de droit public des établissements d'enseignement agricole privé, dont le statut actuel ne permet ni un déroulement de carrière satisfaisant ni l'instauration d'un minimum d'équité en ce qui concerne les obligations de service. Devant l'inquiétude qui grandit chez ces personnels, il lui demande de bien vouloir lui apporter des réponses précises de nature à rassurer les agents concernés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la situation des enseignants de l'enseignement agricole privé qui réclament l'équité avec ceux de l'enseignement public en ce qui concerne les obligations de service. La réduction des obligations de service hebdomadaire des professeurs de lycées professionnels a été étendue à l'enseignement agricole privé dès le 1er septembre 2000. La mise en place de cette mesure a nécessité l'attribution de 321 postes supplémentaires aux établissements agricoles privés.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40104

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 267

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6023